

**Il reste des combats à mener pour  
exiger une autre société !**

**Ensemble, nous pouvons y arriver.**

### Face à la cacophonie, gardons le cap avec la CGT !

Les feuilles tombent et la douceur de l'été n'est plus qu'un souvenir. La rentrée est derrière nous depuis deux mois seulement et pourtant nous sentons déjà le poids des conditions de travail s'intensifier de jour en jour. Pendant ce temps-là, les informations et annonces fusent de toute part, se télescopent, se chassent et s'annulent dans une cacophonie apparemment insensée. Cependant elles ont bien du mal à mettre le couvercle sur les réalités et interrogations du terrain. Le climat scolaire, un fantasme ? La réforme du collège, tout ça pour ça ?

*Devoirs faits* à l'école, avec quels moyens ? Des conditions de travail dégradées pour tous les personnels, une exagération ? Des classes surchargées, une vue de l'esprit ? Nos salaires non revalorisés malgré les promesses, c'est normal ? Il faut croire que nous vivons, nous, agent-es de la Fonction publique de l'Education dans un autre monde puisque nous ne parvenons pas à voir les bienfaits de la non création de postes statutaires pour accompagner les élèves en situation de handicap, ou pour assurer les missions de services public. De même que nous, pauvres agent-es, ne comprenons pas les vertus de réformes (réformes de la formation professionnelle, du bac et des universités) qui visent à éloigner les jeunes des portes des savoirs, de formations et qualifications ambitieuses.

Les « feuilles du Paradis » tombent aussi, révélant une fraude fiscale mondialement enracinée et qui touche ceux-celles-là même qui applaudissent des deux mains les ordonnances Macron sur la Loi Travail. On ne nous prendrait pas pour des « ravis de la crèche » par hasard ?

Face à ces scandales, face aux mesures antisociales et aux atteintes des droits des salarié-es, gardons le cap ! La CGT continue la bataille dans la rue et dans les tribunaux contre la loi travail. Le Conseil Constitutionnel a déjà déclaré un volet de la loi El Khomri non conforme à la constitution. La CGT a saisi le Conseil d'Etat contre les ordonnances et, présente aux côtés des salariés, elle appelle une nouvelle fois à une  **journée d'action interprofessionnelle le 16 novembre.**

../..

*Sommaire* p1 : Edito - p2 : CSD 58 - p3 : Audience DSDEN 58 et contrats aidés - p4 : Audience rectorat - p5 : Actu bahuts, réf. universitaire - p6 : Mouvement inter - p7 : CNU Dourdan VIII - p8 : Stage accueil

La Vie de l'Académie CHALON PPDC

URSEN  
CGT EDUC'ACTION

2 rue du parc  
71100 Chalon sur Saône  
Site : [www.cgteuducdijon.org](http://www.cgteuducdijon.org)  
E-mail : [dijon@cgteuduc.fr](mailto:dijon@cgteuduc.fr)

n° CPPAP 1119-S-07066  
Dir. Publ. : C. Cadot  
Imprimé par nos soins  
Bimestriel prix 1€

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

**N° 125**

Novembre 2017

Déposé le 17 Novembre 2017

..../..

La CGT Educ'action, consciente que la transformation en profondeur des objectifs de l'Ecole est en lien avec les objectifs de la loi travail, se bat et accompagne quotidiennement les personnels dans leurs revendications. De même qu'elle défend un enseignement public qui permet l'égal accès de toutes et tous au meilleur niveau de formation, et de qualification qui doit garantir aux jeunes l'accès à un emploi stable et bien rémunéré. Est-ce trop demandé ?

Y. Soltani



## CONSEIL SYNDICAL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE 28 septembre 2017

Une dizaine de personnes s'est réunie à la Bourse du travail de Nevers pour la tenue du conseil syndical départemental de la Nièvre.

Après un rappel des stages proposés cette année (stage accueil le 25 janvier, stage PLP les 1er et 2 mars), la vie des sections a été évoquée.

Entre des conditions dégradées suite à des incendies dans 2 établissements, la fermeture d'un site à Fourchambault et des difficultés à trouver des lieux de stage pour une section couture car des entreprises travaillant dans ce domaine ferment dans la Nièvre, les discussions ont été fournies.

La situation des AED a aussi été évoquée que ce soit pour signaler la difficulté à les mobiliser ou pour regretter leur nombre insuffisant. Ces mêmes constats ont été formulés concernant les AVS avec, en plus, un manque de continuité dans leur mission ce qui est préjudiciable autant pour les élèves en situation de handicap que pour les enseignant-es et que pour ces personnels eux-mêmes bien sûr.

Les participant-es se sont quitté-es avec, en perspective, le **congrès départemental qui aura lieu en juin 2018** et les **élections professionnelles de décembre 2018**. Le mot d'ordre pour ces échéances à venir est la reconquête syndicale pour une meilleure représentativité dans les différentes commissions. La récente élection au CA du lycée Jean Rostand d'une liste 100% CGT Educ'Action est de bon augure.

D. Méchin

**Elections professionnelles Psychologues de l'Education Nationale**

**CONTRE** la médicalisation de l'échec scolaire,

**CONTRE** la destruction de nos métiers,

**POUR** un service public d'éducation

Jusqu'au **28 novembre**, vote par correspondance exclusivement

**Votez CGT**

## **Audience à la DSDEN de la Nièvre L'avenir des AVS /AESH en question**

**Le jeudi 5 octobre à 17h30, l'intersyndicale CGT Educ'action, SGEN CFDT, SNUDI FO, SNUipp FSU a organisé un rassemblement devant la DSDEN pour manifester son mécontentement vis à vis du sort des AVS/AESH dans le département.**

Une délégation a été reçue par la secrétaire générale Mme Astier et le bras droit du DASEN Mr Gien. La suppression à terme des contrats aidés aura un impact direct sur le service d'éducation et notamment sur la prise en charge des élèves en situation de handicap. Aujourd'hui, sur 550 demandes d'aides, 50 élèves ne sont pas accompagnés dans leur scolarité, mais 120 selon une enquête. La DSDEN nous affirme que l'ensemble des crédits alloués à l'embauche de ces AVS sont utilisés alors que l'enveloppe baisse. 20 CUI ont été transformés en AESH. La CGT Educ'action a mis en avant la situation précaire de ces personnels embauchés pour la plupart pour 2 ans en CUI et 6 ans en AESH et le manque de perspective d'avenir même si quelques-uns ont bénéficié d'un CDI (nombre non communiqué). Il existe un diplôme DEAESH qui permet de devenir AESH ou valider en fin de contrat, mais il n'est pas délivré par la région. La demande que les AVS soient prévenu.e.s au mois de juillet n'a pas été honorée. Des progrès ont été réalisés mais pas suffisamment. Un barème kilométrique a été utilisé pour défrayer les personnels dont le poste était partagé entre deux écoles. Vigilance quant aux déplacements effectués qui ne doivent pas dépasser 20 km de leur lieu d'habitation. A vérifier. Quant aux EVS, on nous confirme la disparition totale d'ici l'année prochaine mettant en difficulté l'organisation globale des écoles.

**La loi de 2005 n'est pas appliquée pour bon nombre d'élèves en situation de handicap et pourtant il n'est pas question de ne plus intégrer ces enfants dans les écoles. C'est pour cela que nous revendiquons des emplois pérennes d'assistant de vie scolaire avec un statut de fonctionnaire et une déprécarisation des personnels actuellement en poste.**

### **Contrats aidés dans la Fonction publique : Casse sociale contre les précaires.**

Considérant que le dispositif des Emplois aidés n'était pas efficace pour un retour à l'emploi de milliers de personnes, le gouvernement Macron-Philippe a profité de la période estivale pour annoncer sa réduction massive dès septembre 2017 (environ 100000 par rapport à 2016).

Cette décision unilatérale a surpris tout le monde, obligeant les employeurs (collectivités territoriales) et les recruteurs (Pôle Emploi) à annoncer en urgence aux personnels pré-recrutés qu'ils seraient au chômage dès septembre... Elle met surtout à mal le bon fonctionnement de nombreux services et de fait, le service public d'éducation. Une tâche visible en cette rentrée...

Si la CGT Educ'action a toujours combattu ces contrats qui ne s'accompagnent d'aucune réelle formation qualifiante ni véritable insertion professionnelle à long terme, ou qui maintiennent les personnels dans la précarité, elle ne peut accepter ce plan de licenciement massif qui n'ose dire son nom. Surtout, elle dénonce des méthodes violentes à l'égard de personnes pour qui ces contrats sont avant tout un emploi. La CGT Educ'action rappelle que ces contrats aidés dans les fonctions publiques remplissent des missions de service public et qu'ils ont, à ce titre, toute leur importance et leur place dans notre société.

Pour toutes ces raisons, **la CGT Educ'action continue de revendiquer le réemploi et la titularisation de toutes les personnes concernées et la création d'emplois statutaires relatifs aux missions pérennes de service public.**

**Lors de l'audience avec la nouvelle Secrétaire Générale du rectorat le mercredi 4 octobre 2017, la délégation de la CGT Educ'Action de l'académie de Dijon a eu l'occasion de revenir sur un certain nombre de points tendus en cette rentrée et principalement sur deux d'entre-deux : l'égalité femme/homme et le retrait d'HSA. CR ci-dessous...**

### **Egalité femme-homme**

En CAPA, les élues CGT ont montré que l'ancienneté générale de service (AGS) des femmes pour être promues à la hors classe dépassait largement celle des hommes. L'audience de la CGT Educ'action au rectorat ne pouvait se faire sans aborder le sujet de l'inégalité homme-femme.

La rencontre avec la nouvelle secrétaire générale du Rectorat a été l'occasion de rappeler l'existence de cette discrimination et aussi de demander à l'administration d'en rechercher les causes pour que cesse cette inégalité homme-femme dans le déroulement de carrière des agents. Le rectorat a reconnu l'existence de cette inégalité mais en l'imputant principalement aux congés liés à la maternité. Nous avons clos cet entretien en insistant sur la nécessité et l'obligation pour l'administration d'être le garant de l'égalité femme-homme. Le rectorat s'est engagé à rechercher les causes réelles de ces inégalités, à être vigilant sur l'évaluation des collègues femmes suite à un congé et à garantir l'égalité femme-homme dans le nouveau système de promotion du PPCR.

A suivre ...

### **Retrait d'HSA à la carte**

**36 Euros, 66 Euros en moins...** sur la fiche de paye c'est la mauvaise surprise constatée par certaines collègues de l'académie. **Quelle sont les raisons de ces retraits ?**

Participation à un jury d'examen, convocation à une correction d'examen, congé de formation syndicale... sont les motifs de ces retraits. Cela peut paraître surprenant mais il existe bien des textes réglementaires qui prévoient un décompte des heures supplémentaires dans ces situations. L'application, qui plus est arbitraire, de ce texte pour un enseignant-e qui se déplace pour participer à un jury d'examen ou corriger des copies d'examen est incompréhensible pour les personnels. Appliquer un retrait sur salaire pour participation à une formation syndicale est un mauvais message adressé aux personnels quant à l'exercice du droit syndical dans l'académie.

Au cours de notre audience au rectorat, nous avons dénoncé l'application de ces textes ainsi que l'arbitraire avec lequel ils ont été mis en application. Le rectorat a expliqué qu'il ne pouvait pas demander dans une note de service à ne pas appliquer un texte réglementaire mais qu'un rappel sur les codes de saisie des absences et leurs conséquences sur les salaires sera fait aux chefs d'établissement.

**La CGT Educ'action restera vigilante sur l'application de ces textes et veillera à ce que ces mesures ne visent pas que certain-es collègues ou une organisation syndicale en particulier...**

### ***STAGE PREMIER DEGRE... Premier trimestre 2018...***

La CGT Educ'Action milite pour que chaque enseignant-e soit acteur-trice de sa carrière et connaisse au maximum ses droits dans son métier. Elle considère que c'est en maîtrisant ces droits qu'on s'organise au mieux dans notre profession afin de se faire entendre et respecter. Pour cela, elle propose une **formation sur la carrière des personnels, sur l'évolution de cette carrière du recrutement et de la formation jusqu'à la retraite, sur la connaissance de nos droits à la formation, sur les relations avec l'administration en termes de droits et devoirs, sur la connaissance de sa fiche de paie.**

Ces axes résultent des attentes les plus entendues par les collègues et seront présentés et débattus en lien avec les revendications CGT Educ'action. C'est un temps de formation pour tou-tes, syndiqué-es ou non, militant-es ou non.

## C'est chaud dans les établissements dijonnais !

Les personnels des Lycées Simone Weil et Hippolyte Fontaine sont confrontés à une montée des incivilités, des dégradations et des violences, des trafics de drogue, au sein et aux abords de leurs établissements.

Ces faits ne leur permettent plus d'enseigner sereinement et mettent en danger les élèves et les personnels. Ces problèmes ne sont pas pris en charge en priorité, alors que les griefs contre les enseignants sont trop souvent traités immédiatement. Il en résulte un climat d'incompréhension et un ras-le-bol général, ainsi qu'une remise en question de l'autorité des enseignants, qui n'ont pas toujours le sentiment d'œuvrer dans le même sens que les équipes de direction.

Le SNUEP-FSU, le SNES-FSU, le SNETAA FO21, le SNFOLC21, la CGT EDUC'ACTION Côte d'Or et SUD'EDUCATION apportent un soutien total à toutes les équipes et les différents personnels des Lycées Simone Weil et Hippolyte Fontaine.

Le SNUEP-FSU, le SNES-FSU, le SNETAA FO21, le SNFOLC21, la CGT EDUC'ACTION Côte d'Or et SUD'EDUCATION dénoncent la dégradation des conditions de travail, du climat scolaire et le peu de réactivité des directions d'établissements qui n'assurent pas suffisamment la protection de leurs personnels et la sécurité des élèves.

Le SNUEP-FSU, le SNES-FSU, le SNETAA FO21, le SNFOLC21, la CGT EDUC'ACTION Côte d'Or et SUD'EDUCATION réclament un réel soutien hiérarchique des collègues confrontés aux problèmes ci-dessus décrits, et une réelle prise en compte de leur souffrance.

Le SNUEP-FSU, le SNES-FSU, le SNETAA FO21, le SNFOLC21, la CGT EDUC'ACTION Côte d'Or et SUD'EDUCATION exigent que ces établissements reçoivent d'urgence des moyens humains supplémentaires de vie scolaire.

## Réforme universitaire

La CGT propose une autre réforme universitaire

Le gouvernement a communiqué un « plan étudiant » dont l'objectif serait d'améliorer l'accueil et les conditions d'études des jeunes pour les formations post baccalauréat.

Le constat de départ est celui du manque de places pour accueillir chacun dans la formation de son choix à la rentrée 2017, le recours au tirage au sort pour attribuer les places dans certaines formations et un taux d'échec de plus de 50% en Licence.

Partir de ce constat, à l'été 2017, c'est oublier que la montée des demandes pour ces formations (BTS, IUT, classes préparatoires, Licences) est continue depuis plus de 10 ans et a deux causes : la montée démographique et la volonté de conduire 80% d'une classe d'âge au baccalauréat. L'ambition d'élévation du niveau de qualification devrait obligatoirement entraîner une augmentation de l'investissement donc du budget dévolu à l'enseignement supérieur. Or, en 10 ans, le nombre d'étudiants et d'étudiantes a augmenté de 20% et le budget d'à peine 10%, budget qui n'a pas été utilisé pour réaménager les locaux, créer des postes d'enseignants, deux conditions pourtant indispensables aux évolutions pédagogiques et à la réussite étudiante !

Fort de ce constat Mme Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a procédé en accéléré. Aucune des instances de consultation existantes n'a été sollicitée. La ministre annonce sa réforme sans aucune négociation sur le texte. L'ambition de la ministre est de « gérer les flux de bacheliers » et c'est bien de cela qu'il s'agit. Au lieu d'ouvrir des places en BTS, en IUT, dans les filières les plus demandées de Licence, de rénover les locaux, de créer des postes en lycée et en université, la réforme limitera le choix des élèves en général, ceux des lycéens de lycée professionnel ou technologique en particulier. En effet, l'instauration de « prérequis » ou « d'attendus » déterminants pour l'affectation renforcera les inégalités entre les différents bacs. Les jeunes titulaires du Bac S et des lycées des villes les plus riches auront à coup sûr tous les « attendus » pour l'ensemble des formations proposées. Pour les bacheliers professionnels ou technologiques, orientés à 15 ou 16 ans vers ces voies, le choix se restreindra forcément.

Cette barrière ajoutée à l'obtention du baccalauréat sera renforcée par un avis et les notes du conseil de classe du 2ème trimestre de Terminale. Enfin, dans un souci de simplification, le nombre de vœux possible sera limité (passage de 24 à 10 vœux et sans hiérarchisation).

La contrepartie proposée serait la mise en place de meilleures conditions de travail sur l'orientation et de cours de mise à niveau obligatoires, pour certains, en 1ère année de formation. Difficile à croire sans action sur les effectifs par classe/cours, sur les postes et les moyens !

La CGT est attachée à l'élévation du niveau de qualification de tous les jeunes qui doit leur garantir l'accès à un emploi stable et bien rémunéré. L'enseignement public, scolaire et supérieur, doit permettre l'égal accès de toutes et tous au meilleur niveau de formation. Sans moyens pour donner de bonnes conditions de travail au personnel des établissements et de bonnes conditions d'études aux jeunes, notre système éducatif reproduit les inégalités sociales. Il n'est plus en capacité de remplir ses missions et de porter l'espoir de promotion sociale faite aux jeunes et à leurs familles.

Montreuil, le 2 novembre 2017

## **MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE 2018 QUELS CHANGEMENTS ?**

### ✓ **Bonifications familiales hors rapprochement de conjoints**

Pour cette année, la principale évolution de la note de service concerne ce que l'on appelait auparavant le Rapprochement de la Résidence de l'Enfant (RRE). Il y a maintenant deux situations possibles :

- Pour la garde partagée le barème sera aligné sur celui du rapprochement de conjoints avec enfants, soit 250,2 pts pour un enfant + 100 points par enfant supplémentaire.
- Pour les parents isolés c'est l'ancien barème RRE qui sera maintenu, soit une bonification forfaitaire de 150 points quel que soit le nombre d'enfants à charge.

La CGT Educ'action porte depuis des années un alignement de barème entre RRE et rapprochement de conjoints.

### ✓ **Education prioritaire**

Concernant l'Éducation Prioritaire, le dispositif transitoire de sauvegarde a pris fin cette année pour les collèges sortant de ce dispositif. Il est prolongé de deux ans, pour les lycées ex-APV (voir PEF spécial mutation).

L'ouverture du serveur est prévue le 16 novembre à 12 heures et à la fermeture le 5 décembre à 18h. N'hésitez pas à vous faire conseiller par les élu.es (voir les permanences sur notre site académique).

Adresse mail des élu-e-s CAPA

[elus-cgt-dijon@cgteducdijon.org](mailto:elus-cgt-dijon@cgteducdijon.org)

site académique

<http://www.cgteducdijon.org>



Après Dijon et Chalon sur Saône, la CGT Educ'Action accueillera le stage PLP

**A Nevers les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2018**

**A Tonnerre les 5 et 6 avril 2018**

Depuis la réforme de la voie professionnelle de 2009 notre métier d'enseignant-e a considérablement évolué quelle que soit la matière enseignée. Ce stage devrait permettre aux collègues d'avoir des éléments de réponse mais aussi de débattre sur le bilan de cette réforme et sur les problématiques actuelles des lycées professionnels: apprentissage, régionalisation, conditions de travail, certification des diplômes, post bac, PFMP...

Quelles sont nos réponses syndicales, que devons-nous défendre, que faut-il changer ?

Deux camarades, membres de la direction de la CGT Educ'action et responsables du pôle Enseignement professionnel national seront présent-es pour animer ces journées d'étude.

Ce stage, qui entre dans le cadre de la formation syndicale, est ouvert à tou-tes,  
syndiqué-es ou non.

*Plus d'informations dans nos prochaines éditions.*

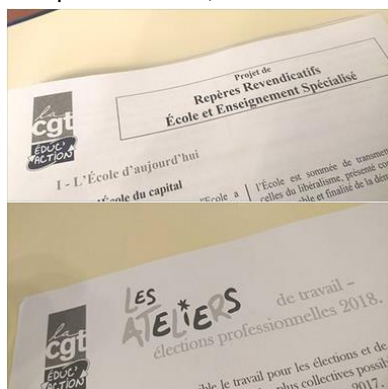
## Conseil National de l'Union

### 11-12-13 octobre 2017

C'est une délégation académique importante (8 camarades), même si pas tout à fait complète, qui s'est rendue à Dourdan pour assister au Conseil National de l'Union. L'ordre du jour était d'importance puisqu'étaient inscrits l'étude des repères Ecole et enseignement spécialisé et les premières réflexions concernant la campagne à mener pour les prochaines élections professionnelles en décembre 2018.



Pour rappel, les repères Ecole étaient déjà à l'ordre du jour du CNU d'octobre 2016, mais de nombreuses péripéties avaient empêché leur validation. La commande du CNU avait alors été de revoir l'architecture de ce premier projet, sans toucher le fond du texte. C'est donc ce nouveau projet qui a été amendé. En tout, ce furent 436 amendements déposés par les syndicats départementaux que la commission a dû étudier jusqu'à 4h du matin dans la nuit de mercredi à jeudi pour proposer un texte encore amélioré. Charge ensuite au CNU de confirmer (ou pas) les choix de la commission. Le seul point d'achoppement, qui a déclenché deux demandes de vote par mandat, a été sur le temps de travail des enseignants du 1<sup>er</sup> degré : si tout le monde s'accorde pour déconnecter le temps de travail de l'enseignant-e et celui de l'enfant, le découpage hebdomadaire soulève les passions : 18h seulement ? 15h (avec élèves) + 3h (concertation) ? ; le CNU a tranché et conservé le texte initial, à savoir 18h + 6h.



L'autre point d'importance a été la préparation des prochaines élections professionnelles. A 14 mois du vote, Brigitte Creteur nous a informé-es de l'organisation des élections, en terme de calendrier, de droits à communiquer, d'organisation des listes de candidat-es. Pour ce qui est de l'organisation de la campagne, les camarades se sont répartis dans trois ateliers pour échanger sur les difficultés de la campagne précédentes et les besoins pour celle à venir. Bien sûr, d'un département à l'autre, les besoins, les bras disponibles ne sont pas les mêmes et c'est de toutes ces spécificités que l'Union Nationale et la Commission Exécutive vont devoir tenir compte pour fournir du matériel qui convienne à tou-tes. Alors tract recto-verso ou 4 pages, affiches ou communication électronique, notre campagne sera sûrement faite d'un peu tout cela, mais le plus important, et ce point emporte l'adhésion de tou-tes, c'est d'aller au contact des collègues, d'échanger, d'expliquer notre projet d'Ecole. La mise à jour des repères allait bien sûr dans ce sens, mais c'est tous les autres repères que nous allons aussi devoir porter, ainsi que notre spécificité de confédération et notre connaissance du champ interprofessionnel.



Mais ne croyez pas que nous ne fassions que travailler, même si les journées sont souvent très longues ! Nous avons aussi des moments de fraternité très forts, et cette année nous avons fêté (et arrosé !) la retraite de deux de nos camarades : Pablo Krasnopolsky, relais et militant forcené auprès de RESF, et Alain Vrignault, expert de la voie professionnelle et à qui nous devons en partie les documents édités par l'UNSEN.

S. Gaudillère

#### Mon premier Conseil de l'Union

Syndiquée depuis juillet 2016 à la CGT Educ'Action, j'ai participé au CNU du 11 au 13 octobre à Dourdan pour y voter les Repères du 1<sup>er</sup> degré.

Gros baptême dans l'univers syndical avec beaucoup de camarades, venu-es de toute la France, pour débattre de l'actualité et des maux de notre école et de la société en général.

C'est dans une ambiance studieuse de travail que les participant-es ont eu l'opportunité de donner leur opinion sur les différents amendements soumis et de voter ces derniers démocratiquement. Dans ces moments de prise de parole, j'ai écouté avec attention les allocutions de chacun-e pour défendre leur conviction respective ; et là, je me suis sentie toute petite devant tant d'argumentation et d'engagement...

J'ai beaucoup appris de ces échanges riches et je suis ressortie motivée de ces 3 jours pour m'investir davantage dans mon département 71 et faire connaître et reconnaître le travail syndical réalisé par la CGT Educ'Action dans les écoles maternelles et élémentaires.

En effet, la CGT Educ'Action va au-delà de sa lutte revendicative pour les métiers liés à l'éducation, à sa confédération, mais soutient fortement l'Interprofessionnel : la solidarité et la fraternité avant tout ! Valeurs en lesquelles je crois profondément et qui m'ont amenée à devenir militante.

A. Clabaut

# STAGE ACCUEIL

## QUELS SONT NOS DROITS ?

### JEUDI 25 JANVIER 2018 – 9H/17H

#### Dans chacun des 4 départements

Tu es syndiqué-e à la CGT Educ'action depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Tu nous as rejoint pour diverses raisons et tu milites aujourd'hui selon tes motivations, tes convictions, tes possibilités.

Depuis ton arrivée à la CGT Educ'Action, tu n'as pas pu bénéficier d'une formation d'accueil te présentant la CGT Educ'Action et ses revendications, mais aussi la CGT dans sa globalité, l'histoire du syndicalisme. Pour certain-es camarades syndiqué-es, cette absence de formation est ressentie comme un véritable manque, et même parfois un frein pour s'engager davantage.

Nous te proposons donc de participer à une journée de formation intitulée "**Accueil des adhérent-es**" le **jeudi 25 janvier 2018**, le même jour dans chacun des quatre départements bourguignons.

Cette journée de formation te permettra de mieux comprendre le syndicalisme, la CGT, la CGT Educ'Action et ses revendications, mais aussi de partager nos expériences de terrain afin d'être plus facilement acteur-trice dans la transformation de nos conditions et de nos lieux de travail.

### **Connaître ses droits, les faire respecter, lutter pour en gagner de nouveaux font partie des raisons d'être du syndicalisme.**

Tu trouveras sur notre site internet (voir adresse ci-contre) ou dans *La Vie de l'Académie de Dijon* « spécial formation » n° 124, une lettre type à remettre à ton administration, avant le 22 décembre 2017 et toutes les explications pour déposer ta demande de formation syndicale.

#### **URSEN-CGT Educ'Action**

2 rue du Parc  
71 100 Chalon/ Saône  
Tel : 03 85 46 09 07 -  
[dijon@cgteduc.fr](mailto:dijon@cgteduc.fr)

#### **SDEN-CGT Educ'Action 21**

Bourse du Travail  
17 rue du Transvaal  
21 000 Dijon  
Tel : 03 80 37 14 08  
Fax : 03 80 66 52 31  
e-mail : [21@cgteduc.fr](mailto:21@cgteduc.fr)

#### **SDEN-CGT Educ'Action 58**

2 Bd Pierre de Coubertin  
58 000 Nevers  
Tel : 03 86 50 67 85  
e-mail : [58@cgteduc.fr](mailto:58@cgteduc.fr)

#### **SDEN-CGT Educ'Action 71**

2 rue du Parc  
71 100 Chalon sur Saône  
Tel : 03 85 46 09 07  
e-mail : [71@cgteduc.fr](mailto:71@cgteduc.fr)

#### **SDEN-CGT Educ'Action 89**

47 avenue Gambetta  
89300 JOIGNY.  
Tel : 03 86 62 33 24  
e-mail : [89@cgteduc.fr](mailto:89@cgteduc.fr)

#### **NOTRE SITE**

[cgteducdijon.org](http://cgteducdijon.org)

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : **me syndiquer**

**prendre contact**

Nom ..... Prénom .....  
Adresse personnelle .....  
Code Postal ..... Commune .....  
Discipline ..... Grade ou corps ..... Echelon .....  
Etablissement.....  
Adresse .....  
Code Postal ..... Commune .....

